



Réflexes avant l'examen | SANTE-06 LDEP / DEP

Ce qu'il faut vérifier avant de répondre trop vite

Objectif. Transformer le dossier électronique du patient en réflexes de qualification, pas en soupe numérique.

7 réflexes indispensables

1. Identifier d'abord l'acteur: patient, professionnel, communauté, communauté de référence, portail, éditeur de moyen d'identification ou OFSP.
2. Séparer trois questions: constitution du DEP, saisie de données, accès aux données.
3. Vérifier le consentement: explicite, libre, informé, prouvable en tout temps.
4. Tester les droits d'accès: professionnel individuel, groupe, durée, exclusion, urgence.
5. Contrôler le niveau de confidentialité: normal, restreint ou secret.
6. Chercher la trace: historique, information du patient, incident, certification, support de données.
7. Ne jamais oublier la sécurité: authentification forte, supports en Suisse, signalement à l'OFSP, clause de sauvegarde.

Mini-check avant de répondre

- DEP constitué ou simple dossier médical interne ?
- Consentement explicite prouvable ?
- Accès demandé par qui et pour quoi ?
- Normal, restreint ou secret ?
- Urgence médicale réelle ou prétexte confortable ?
- Historique, information, signalement ou suppression ?
- Sanction ou certification en jeu ?

Conseil JurisMedX. La bonne réponse n'est pas celle qui paraît pratique. C'est celle qui respecte la structure de la LDEP et de l'ODEP.

Sources légales exploitées

- LDEP (RS 816.1), état au 1er octobre 2024.
- ODEP (RS 816.11), état au 1er octobre 2024.
- ODEP-DFI (RS 816.111), état au 1er juin 2026. Version 2026 retenue pour les éléments techniques.